
Concernant la nature et l'évaluation de l'épreuve

Nécessité de renforcer la part des connaissances. En effet, seul 1/5^{ème} de l'évaluation de l'épreuve concerne la qualité des connaissances. Comment évaluer la qualité d'une argumentation uniquement en se basant sur les qualités oratoires d'un élève ? Il nous paraît primordial de renforcer la part des connaissances pour permettre une évaluation complète d'une bonne argumentation.

Constats de terrain suite au premier grand oral 2021

- **Des connaissances insuffisamment maîtrisées.** La majorité des élèves (dans la mesure où ils ont pu travailler suffisamment et préparer le grand-oral) a appris par cœur son oral. Par contre, lors de l'entretien beaucoup d'entre eux, n'ayant pas revu ou retravaillé la partie correspondante du programme, se sont retrouvés à ne pas pouvoir répondre aux questions simples du jury, sans aller jusqu'à l'argumentaire.
- **Une absence de reconnaissance du sérieux des élèves.** Des élèves sérieux ayant travaillé leur première partie ainsi que les connaissances associées mais moins à l'aise à l'oral (introvertis, stressés, timides) ont été pénalisés sur l'évaluation de la qualité des interactions avec le jury et sur la qualité de leur oralité. Cela conduit d'une certaine façon à une valorisation d'élèves peu travailleurs, à l'aise à l'oral mais sans maîtrise des connaissances au détriment d'élèves travailleurs moins à l'aise à l'oral et moins superficiels : les deux types d'élève ayant un résultat équivalent au final.
- **Un renforcement du niveau estimé de l'élève lors du troisième temps sur l'orientation.** Lorsqu'un élève ayant fait un oral de piètre qualité (prestation et contenu) raconte ensuite ses difficultés à accéder dans le post BAC, cela montre au jury qu'il est non seulement en difficulté pour cette épreuve orale mais aussi de manière générale. Cela peut conforter alors la mauvaise impression du jury. Inversement, un élève qui a fait un très bon oral et qui annonce être pris dans une filière sélective, conforte l'idée d'un bon élève et donc d'une bonne note à mettre. N'y a-t-il pas là une influence implicite sur la notation de l'élève ?

Propositions

- Sans remettre en cause une épreuve orale qui a tout son sens dans le cadre des EDS, n'y a-t-il pas un équilibre à trouver entre compétences orales et connaissances ? Ne veut-on pas valoriser l'oral mais aussi le travail de l'élève ?
- Aussi, il nous paraît important de modifier les critères d'évaluation en augmentant la part des connaissances dans la grille d'évaluation de l'épreuve du GO.

Concernant l'organisation des jurys

Nécessité de modifier la composition du jury. Outre les gros problèmes d'organisation par les DEC dans les académies et les bugs, l'organisation des jurys est certainement à repenser.

Constats

- **Tous les profs d'EDS de terminale n'ont pas été pris dans les jurys.** Trop de jurys étaient composés pour partie de profs n'enseignant pas la spécialité en terminale et même pour certains jurys il n'y avait aucun professeur correspondant aux spécialités de l'élève.
- **Une absence de choix de la question par les jurys ne respectant pas le travail, l'investissement, et même parfois l'originalité des questions travaillées par les élèves.** En effet, l'élève est censé préparer deux questions qui s'appuient sur ses 2 EDS soit par des questions spécifiques à chaque EDS soit par une ou deux questions transversales. La composition des jurys, comme elle a été faite cette année, a imposé de fait la mise en place d'un non-choix. Dans les textes, c'est au jury de choisir l'une des deux questions. Or, dans la réalité, ce sont les DEC qui ont contraint le non-choix en imposant des binômes de jury ne contenant qu'un professeur de l'EDS de l'élève. De cette manière, les dés sont joués d'avance et le jury ne peut choisir objectivement entre les deux questions mais « choisit » obligatoirement celle correspondant au seul professeur de spécialité présent dans le jury. De plus, certains élèves ayant fait l'effort de travailler des questions originales et interpellantes peuvent se trouver, au final, déçus d'avoir été interrogés sur une question plus « classique », mais la composition du jury imposait ce choix.

- **Difficulté dans certains cas pour le professeur « candide » d'évaluer l'argumentation d'un élève quand la spécialité évaluée présente des compétences très éloignées de la sienne.** Par exemple : interrogation sur une question de maths par un binôme constitué d'un professeur de maths et d'un professeur de langue.
- **Difficulté d'une évaluation globale d'une question transversale avec la composition des jurys telle que cette année.** Concernant les questions transversales, quand un seul professeur des deux spécialités de l'élève compose le jury, l'évaluation de la question ne peut se faire véritablement que sur une partie de l'oral. Par exemple, si l'élève propose une question Maths/SVT et l'autre que de Maths et que le jury se compose d'un enseignant de SVT et d'HGGSP, comment évaluer la question dans sa globalité ? L'élève peut se sentir frustré et les professeurs du jury aussi !
- **Inéquité dans le temps entre les élèves.** Les jurys étant fixes tout au long de la semaine et interrogeant les élèves d'un même établissement, tous les élèves du même jury savent très vite sur quelle question ils seront interrogés. Cela entraîne automatiquement une inéquité entre les élèves, les premiers étant obligés de travailler leurs deux questions, et les suivants pouvant faire l'impasse sur l'une d'entre elles.
- **Absence totale d'anonymat des élèves.** Connaître le nom des élèves oui, mais est-il nécessaire de connaître leur établissement d'origine (privé ou public) et même le nom des enseignants de spécialité ? Ne faudrait-il pas donner au jury une feuille plus neutre ne comportant que les deux questions avec la spécialité correspondante ?

Propositions

- Pour remédier à ces problèmes de fond, il faudrait créer des jurys composés des deux professeurs des spécialités de l'élève. De cette manière, un réel choix serait instauré par le jury, cela donnerait une importance équilibrée aux deux enseignants du jury et cela permettrait également une évaluation pertinente des questions transversales.
- Si l'on maintient un véritable professeur « candide » (non spécialiste), une autre possibilité serait de faire en sorte que pour un même numéro de jury, plusieurs associations de professeurs puissent se succéder au fil des jours. Ainsi, dans un jury donné, ce ne serait pas toujours la même spécialité qui serait le support de la question choisie.

Concernant la préparation dans l'année

Nécessité de permettre aux élèves et à leurs enseignants de disposer d'un temps suffisant à la préparation des questions.

Constats

- **Un calendrier raccourci pour préparer les questions.** La préparation des élèves à l'épreuve consiste à trouver une question, à réaliser des recherches pour y répondre et enfin préparer la séquence orale de 5 minutes (construction du plan, des arguments...). Force est de constater que l'année de terminale n'est pas adaptée à une telle préparation. En effet, tout d'abord, il est difficile pour les élèves de trouver des questions sans qu'ils aient eu connaissance de l'intégralité du programme de terminale. De surcroît, la possibilité offerte aux élèves de préparer des questions transversales, rend nécessaire d'appréhender au mieux deux programmes. Ceci impose de débiter la préparation des questions uniquement au-delà des épreuves de spécialité (soit uniquement à partir d'avril).
- **Un horaire insuffisant pour la préparation.** Avec l'obligation de boucler un programme déjà très important et de coupler cela à la préparation des élèves aux questions du grand-oral, il est très difficile de dégager du temps sur les 6 heures hebdomadaires d'EDS. De plus, pour la préparation à une question transversale, il est très difficile d'avoir des horaires alignés dans l'emploi du temps, les élèves sont souvent renvoyés d'un professeur à l'autre. Cela fait perdre beaucoup de temps et ne permet pas l'émulation attendue entre les deux EDS.

Propositions

Il faudrait prévoir des moyens spécifiques à la préparation du grand oral qui permettraient dans le cadre du 3^e trimestre, en plus de l'horaire hebdomadaire d'EDS, de boucler le programme des spécialités et d'accompagner efficacement les élèves à la résolution de leurs questions quelles soient spécifiques ou transversales.